

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

protocole de Montréal révisé du 29 juin 1990

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Terribilini, Serge

Citations préféré

Terribilini, Serge 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: protocole de Montréal révisé du 29 juin 1990, 1991 - 1992*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Protection de l'environnement	1
Politique de protection de l'environnement	1

Abréviations

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Politique de protection de l'environnement

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 17.09.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a demandé aux Chambres de l'autoriser à ratifier le **protocole de Montréal révisé du 29 juin 1990** relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Alors que la première version du protocole de Montréal, datant de 1987, prévoyait de réduire de 50%, d'ici à l'an 2000, la production de CFC (Chlorofluorocarbones) et de stabiliser celle des halons, les 60 Etats parties au traité ainsi que 40 autres, désirant y adhérer, se sont mis d'accord sur un nouveau texte plus restrictif. Celui-ci prévoit une réduction progressive de la production et de la consommation des substances nocives, dont la liste a été complétée, dans le but d'éliminer, avant la fin du siècle, les CFC, les halons et le tétrachlorure de carbone et, avant 2006, le trichloroéthane. Un nouveau texte a été inclus concernant la situation des pays en voie de développement, leur assurant des transferts de technologies, des aides à la formation et des aides financières de la part des pays industrialisés – principaux responsables de la situation actuelle de la couche d'ozone – par le biais de la création d'un fonds multilatéral. Ces mesures, ainsi qu'un délai de dix ans avant l'observation des dispositions du protocole, ont permis aux pays en voie de développement de s'engager à participer pleinement à la protection de la couche d'ozone. Par ailleurs, le nouveau texte interdit l'exportation de gaz destructeurs vers des Etats non parties au traité.¹

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 03.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Le parlement a autorisé le gouvernement à ratifier le protocole de Montréal révisé du 29 juin 1990 relatif à des **substances qui appauvrissent la couche d'ozone**. Ce texte prévoit des mesures de réduction importantes afin d'éliminer ou de réduire encore plus rapidement que ce qui était précédemment prévu l'emploi de substances dommageables pour la couche d'ozone.²

1) FF, 1991, 4, p. 221 ss.; NZZ, 17.9.91

2) BO CE, 1992, p. 120 ss.; BO CN, 1992, p. 802 s.; Presse du 10.3.92